

MENTION COMPLÉMENTAIRE (NIVEAU IV) TECHNICIEN EN ENERGIES RENOUVELABLES OPTION B : ENERGIE THERMIQUE

OBJECTIF DE LA FORMATION

Le titulaire de la mention complémentaire « *technicien en énergies renouvelables* » est un climaticien spécialisé dans la mise en œuvre d'équipements fonctionnant avec des énergies renouvelables et permettant d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments.

Les solutions technologiques étudiées sont : le solaire thermique, la biomasse, la géothermie, la pompe à chaleur et la ventilation mécanique ...



Ce technicien est capable de :

- Identifier les besoins du client,
- Vérifier les faisabilités de l'installation dimensionnée par le bureau d'étude,
- Répartir les activités au sein d'une petite équipe et assurer l'interface avec les autres corps d'état,
- Installer les équipements,
- Raccorder l'installation aux réseaux,
- Faire les réglages, les tests nécessaires et la mise en service de l'installation,
- Présenter le fonctionnement et l'utilisation de l'installation au client,
- Assurer la maintenance préventive et correctrice de l'installation.

Le titulaire de la mention complémentaire « *technicien en énergies renouvelables* » est placé sous l'autorité directe de l'artisan, du chef d'entreprise, du responsable de chantier. Il peut être en contact avec la clientèle sur des chantiers neufs ou de rénovation de logements, de commerces ou de bureaux occupés. Il porte une tenue et des équipements de protection individuelle ; il respecte les consignes de sécurité. Le « *technicien en énergies renouvelables* » intervient dans l'installation, la mise en service et la maintenance. Son degré d'autonomie peut être différent selon la taille, l'organisation des entreprises, la nature et la complexité des équipements installés.

ORGANISATION DE LA FORMATION

Durée de la formation : 1 année de formation

Alternance : 12 semaines au Centre de Formation et 35 semaines en entreprise + 5 semaines de congés payés

CONDITIONS D'ADMISSION

L'accès à ce diplôme par la voie de l'apprentissage est ouvert aux jeunes titulaires d'un BP Equipements Sanitaires ou d'un Bac Pro Technicien en Installation des Systèmes Energétiques et Climatiques.

Pour les jeunes :

- ayant obtenu un CAP Installation Sanitaire suivi d'un BP Equipements Sanitaires,
- ou ayant obtenu un CAP Electricité suivi d'un BP Equipements Sanitaires

un module de mise à niveau d'une semaine proposé par l'AFORBAT-Vendée sera nécessaire pour accéder à la MC Technicien en Energies Renouvelables, option Energie Thermique.

L'inscription définitive est conditionnée par la signature d'un contrat d'apprentissage d'un an avec une entreprise dont les activités recouvrent le référentiel professionnel de ce diplôme, par l'étude du dossier par l'AFORBAT-Vendée, et par le nombre de places disponibles au CFA.

ÉLÉMENTS D'ÉVALUATION

ÉPREUVE 1 : PRÉPARATION D'UNE INTERVENTION (coefficient 4)

À partir du dossier de définition d'une installation de production d'énergie utilisant une énergie renouvelable, on demande au candidat de :

- Vérifier le contenu du dossier et l'analyser,
- Vérifier des faisabilités,
- Rechercher des informations techniques complémentaires,
- Identifier les intervenants et répartir les activités au sein de l'équipe,
- Identifier l'environnement de travail,
- Choisir les accessoires, les consommables et les outillages nécessaires,
- Planifier les tâches en tenant compte des interventions des autres corps de métier et du plan de charge de l'entreprise,
- Vérifier les habilitations et autorisations des intervenants.

ÉPREUVE 2 : Réalisation et mise en service d'une installation (coefficient 6)

Cette épreuve a pour objectif d'évaluer les compétences professionnelles relatives à la réalisation et à la mise en service d'une installation utilisant une énergie renouvelable.

On demande au candidat de :

- Mettre le chantier en sécurité et identifier les risques et pollutions éventuels,
- Adapter l'intervention aux conditions climatiques,
- Vérifier la conformité des supports,
- Vérifier les alimentations en énergie et les réseaux,
- Réceptionner le matériel,
- Utiliser et faire utiliser les moyens de protection, les dispositifs de sécurité,
- Approcher les équipements,
- Repérer et tracer le passage des différents réseaux,
- Implanter et fixer les équipements et leurs accessoires,
- Façonner les réseaux, assembler et raccorder les éléments et équipements,
- Assurer l'étanchéité,
- Assurer les raccordements aux différents réseaux (électriques, fluidiques, ...),
- Étiqueter, repérer et identifier les circuits et réseaux,
- Procéder au tri et à l'évacuation des déchets,
- Vérifier la conformité du travail réalisé au regard du travail demandé,
- Procéder aux réglages et essais,
- Mettre en service l'installation,
- Renseigner les documents de mise en service et les plans de recollement,
- Préparer la réception de l'installation réalisée.

ÉPREUVE 3 : Intervention de maintenance sur une installation et présentation des activités en milieu professionnel (coefficient 4)

Cette épreuve a pour objectif d'évaluer les compétences professionnelles relatives à une intervention de maintenance sur une installation utilisant une énergie renouvelable et à la présentation des activités réalisées en milieu professionnel. On demande au candidat de :

- Réaliser une intervention de maintenance préventive,
- Réaliser une intervention de maintenance corrective,
- Vérifier l'adéquation des performances obtenues vis-à-vis des performances attendues,
- Participer à la représentation de l'entreprise,
- Identifier les doléances du client et argumenter face à ses demandes d'information,
- Recueillir et transmettre des informations orales et/ou écrites,
- Transmettre les résultats de l'intervention auprès du client et de sa hiérarchie,
- Présenter le fonctionnement et l'utilisation de l'installation au client,
- Expliciter les caractéristiques d'un contrat de maintenance.